



**Stéphanie Yon-Courtin**  
**Députée européenne**  
**Conseillère régionale de Normandie**

Madame Annick Girardin  
Ministre de la mer  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS

Saint-Contest, le 3 novembre 2021

Madame la Ministre,

Depuis l'année 2006 la répartition des quotas entre les Organisations professionnelles de Pêcheurs (OP) repose sur les statistiques moyennes des débarquements enregistrés sur les années de référence 2001, 2002 et 2003, soit il y a 20 ans.

Ce mécanisme, devenu ancien, s'avère être aujourd'hui particulièrement défavorable à la filière pêche normande.

En effet, sur la période considérée (2001-2003) les taux d'enregistrement des captures sur le littoral normand étaient très faibles, soit faute de régularité dans la production des fiches de pêche par les producteurs, soit en raison d'une qualité de collecte et de saisie insuffisante par les services de l'Etat.

C'est ainsi que la source la plus fiable sur la période de référence était le réseau des criées dont le maillage était alors très faible en Normandie et n'a pas permis de tenir compte de la réalité des débarquements souvent pratiqués de gré à gré avec les mareyeurs et sans enregistrement.

D'autre part, et c'est une évidence, depuis 20 ans les ressources présentes sur les zones de pêche ne sont plus les mêmes et les techniques de pêche ont notablement évolué.

Enfin, il faut ajouter à ces arguments techniques, le dynamisme remarquable de la filière pêche en Normandie qui a, ces dernières années, procédé à un profond renouvellement de ces outils (flotte, équipements portuaires, formation et installation de jeunes) de loin le plus conséquent au niveau national. Si nous nous réjouissons en tant qu'élue(s) d'un tel essor, nous ne pouvons que constater que le cadre réglementaire en matière de répartition des possibilités de pêche ne permet pas un accompagnement de ces initiatives de développement qui contribuent au final à accroître le déséquilibre entre l'attribution des droits et les possibilités d'exploitation.

C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui la répartition des quotas entre les OP n'est plus conforme à la réalité de l'activité de pêche.

Déjà en 2017, après un travail de près de 10 ans, une nouvelle répartition du quota national de maquereaux avait été actée.

L'OP de Normandie (OPN) qui, pour certaines espèces comme le merlan ou la sole, consomme en quelques mois les quotas qui lui sont attribués, doit négocier tous les ans avec d'autres OP françaises et étrangères à notre territoire des échanges de quotas non consommés. Cet état de fait rend aléatoire chaque année les possibilités de pêche de l'OPN sur les espèces concernées et met les pêcheurs dans un état de précarité insupportable sur leur avenir à court, moyen et long terme.

Il nous semble donc urgent de réformer l'actuel système de répartition des quotas pour l'adapter à la réalité des pêcheries et surtout tenir compte de la variabilité de la ressource.


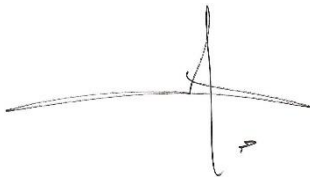
On pourrait nous répondre qu'une telle modification de la répartition entre OP conduirait à une optimisation des captures par une captation des quotas des OP sous consommatrices. Nous partageons ce point de vue mais ne voyons pas en quoi, pour le plus grand bénéfice de la filière pêche et de ses emplois, notre pays devrait se priver de la « consommation » pleine et entière des quotas qui lui sont attribués.

Une solidarité plus forte entre les OP au sein de la Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale (FEDOPA) pourrait, elle aussi, paraître un moyen de transférer les quotas entre OP comme l'autorise le Code Rural. Mais cette solution resterait aléatoire puisque soumise au bon vouloir des OP.

En conclusion nous pensons qu'une refonte des règles d'attribution des quotas est indispensable pour tenir compte « au fil de l'eau » de la réalité des débarquements aujourd'hui beaucoup plus traçables qu'il y a 20 ans.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir engager, en étroite collaboration avec les OP, cette indispensable réforme au service de nos pêcheurs. C'est la seule issue permettant un ajustement structurel d'une ampleur significative pour la filière pêche particulièrement touchée aujourd'hui avec le Brexit sur les littoraux des Hauts-de-France, de la Normandie et de la Bretagne.

Vous remerciant de la bienveillante attention avec laquelle vous voudrez bien étudier notre demande, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

 <p>Xavier Datut</p>	 <p>Christophe Blanchet</p>
---	---



Bertrand Bouyx



Agnès Firmin Le Bodo



Philippe Gosselin



Sébastien Jumel



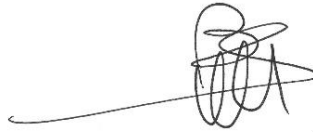
Stéphanie Kerbarh



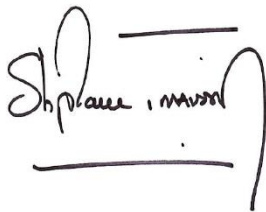
Sonia Krimi



Jean-Paul Lecoq



Bertrand Sorre



Stéphane Travert



Stéphanie Yon-Courtin